



CONSEIL DE LA
TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

PAR COURRIEL

Le 2 août 2018

Directeur
Division des programmes et des politiques intégrées, ACIA
Ouverture et Transparence
1400, chemin Merivale
Ottawa (Ontario) K1A 0Y9 Canada

Objet : Consultation - Améliorer l'ouverture et la transparence à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Monsieur,

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) remercie l'agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) de consulter les Canadiens afin d'améliorer l'ouverture et la transparence à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

D'entrée de jeu, le CTAQ aimerait invoquer qu'une consultation l'été, en période de vacances, du 20 juin au 2 août, ne permet pas aux associations de consulter leurs membres afin de présenter un portrait réel de la situation et de proposer des idées et des solutions nouvelles adaptées à la réalité du 21^e siècle.

Le CTAQ représente l'industrie de la transformation alimentaire du Québec. Nos membres transformateurs ont des relations fréquentes, voire quotidiennes (secteur de la viande), avec les inspecteurs de l'ACIA. Notre équipe communique très fréquemment avec la direction générale des opérations du Québec, le bureau de l'inspecteur national et le bureau de la première vice-présidente.

Nous tenons à aider l'agence afin de maintenir de bonnes relations avec les entreprises de fabrications des aliments et des boissons tout en garantissant au public que les produits alimentaires mis sur le marché sont sécuritaires.

Afin de bien accomplir notre rôle, **nous demandons un délai supplémentaire de quarante (40) jours** afin de pouvoir consulter nos partenaires.

Cependant, nous tenons d'ores et déjà à vous informer que nous souhaitons déposer un document qui comprendra plusieurs éléments problématiques de notre point de vue.

À cet effet, quoi qu'il advienne de votre décision de prolonger le délai, nous aimerions connaître les délais raisonnables pour que nos commentaires soient pris en compte.

Parmi les premiers éléments que nous développerons, nous sommes soucieux quant à la divulgation des renseignements qui concernent une usine ou une entreprise. Ce sont des informations confidentielles, hautement stratégiques et qui peuvent porter à confusion. Les consommateurs ne sont pas formés pour comprendre les rapports d'évaluations des inspecteurs. C'est trop technique et réservé uniquement à des initiés.

Il y a également la question des plaintes à l'ACIA qui sont gérées par l'ACIA. Le traitement n'est pas transparent et, de notre point de vue, pas toujours équitable. Les intervenants se questionnent sur la partialité de l'ACIA. Il faudrait que les plaintes soient reçues et traitées par une entité indépendante et neutre de l'ACIA.

D'autres éléments de questionnement et/ou de recommandation seront compris dans le document que nous serons heureux de déposer et discuter avec vous.

Dans l'attente d'une réponse positive pour délai supplémentaire de quarante jours, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.



Sylvie Cloutier
Présidente-directrice générale